



## 2. Adresse du logement concerné par les travaux

Où les travaux seront-ils réalisés ?

- à l'adresse du demandeur
- à une autre adresse :

Rue				Numéro	Boîte
<input type="text"/>				<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code postal	Localité			Si immeuble à appartements, précisez l'étage :	
<input type="text"/>	<input type="text"/>			<input type="text"/>	

## 3. Identification des travaux à réaliser

**Les travaux repris ci-dessous sont ceux pour lesquels la visite d'un estimateur est obligatoire** avant la réalisation des travaux. Sachez que vous pouvez aussi bénéficier de la prime pour d'autres travaux qui eux ne nécessitent **pas** la visite préalable d'un estimateur (d'autres travaux d'assainissement et les travaux économiseurs d'énergie subsidiables, notamment l'isolation de la toiture, le remplacement de châssis, etc.)

Retrouvez tous les travaux couverts par la prime sur nos sites internet.

**!! Si les travaux que vous envisagez ne sont pas dans la liste ci-dessous, c'est qu'ils ne nécessitent pas de visite préalable d'un estimateur dans le cadre de la prime toiture et travaux de moins de 3000€ HTVA.**

### Toiture

- Remplacement de la couverture
- Remplacement ou renforcement total ou partiel des charpentes
- Remplacement des dispositifs d'évacuation d'eaux pluviales

### Assèchement des murs

- Infiltration (mur extérieur)
- Humidité ascensionnelle

### Stabilité

- Renforcement des murs instables
- Remplacement des supports des aires de circulation (ex : gîtage, hourdis, dalle béton armé, etc.)

### Salubrité

- Travaux de nature à éliminer la mэрule
- Mise en conformité de l'éclairage naturel
- Mise en conformité de la ventilation
- Mise en conformité de la hauteur sous plafond
- Remplacement pour mise en conformité d'un escalier intérieur
- Installation/mise en conformité d'une toilette
- Installation d'un premier point d'eau potable sur un évier dans la cuisine
- Installation d'une première salle d'eau

Les travaux ci-dessus peuvent être réalisés :

- soit par main-d'œuvre personnelle. Dans ce cas, ils devront être justifiés par des factures de matériaux (**pas** des tickets de caisse) ;
- soit par un entrepreneur inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises.

**Qui réalisera ces travaux ?** (plusieurs réponses possibles)

- Un ou plusieurs entrepreneurs
- Main-d'œuvre personnelle

## 4. Déclaration sur l'honneur

- M.  Nom  Prénom
- Mme

- Déclare sur l'honneur que les données renseignées dans ce formulaire sont complètes et exactes.

Date	Signature
<input type="text"/>	<input type="text"/>